

2013

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire





Procès-Verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire 2013 (AGE)

Paris, ACF, le 01/12/2013

L'AGE 2013 est ouverte le 1^o décembre 2013 à 14h15 par le président.

25 clubs sont présents ou représentés : Riviera Poker Club, Arène Poker Club, NH Poker Team, Toulouse Holdem, Hold'emedoc, Saintes Poker Club, Grand Chalon Poker, Vesoul Holdem Poker, Eu Texas Holdem, Poker Club Val d'Essonne, S.P.A.N.K., Poker Club Brignais, Poker Club de Saint Pathus, Bourges Poker, Oceans 18, AsBC Poker, ASPIC Avignon, Aunis Poker Tour, Kings Poker Club, Rance Poker Club, Holdem Brest Poker Kerhuon, Phoenix Poker Club, Vanves Poker Club, Paname Poker Club, Yodalx Poker Club.

Les éléments présentés sur place sont dans le pdf placé à l'adresse suivante :

https://dl.dropboxusercontent.com/u/4982185/CdC/AG/AGE_2013_Presentation.pdf

Vote électronique

Le CA propose d'introduire la possibilité de vote électronique pour les AGE uniquement. Il est rappelé que l'organisation de tels votes aura un coût qui devrait toutefois rester modéré. C'est le CA qui décidera la mise en place d'une telle AGE avec vote électronique en cas de besoin et après vote interne.

Il est donc proposé d'ajouter à la fin de l'article 9 :

« Les votes électroniques (par internet) sont possibles. Les votes ne concernent que les AGE, la présence physique reste obligatoire en AGO notamment parce que c'est là que sont présentés et discutés les bilans financiers et moraux.

Le vote électronique est une possibilité, pas une obligation, seul le CA, après vote interne, est habilité à décider de la mise en place du vote électronique sous les conditions suivantes :

- Le vote sera organisé par un tiers qui devra apporter la garantie qu'un responsable ne peut voter qu'une seule fois et que le vote soit totalement anonyme.*
- L'AGE avec vote électronique est soumise aux mêmes règles de convocation qu'une AG ou AGE "normale" donc convocation 15 jours avant avec ordre du jour.*
- Le mandat de vote pour une AGE avec vote électronique n'existera pas.*
- La validation d'un résultat de vote électronique est soumise à un quorum de 50% des membres, arrondi au supérieur si nécessaire.*
- Dans le cas où le quorum ne serait pas atteint, une nouvelle convocation est envoyée pour une nouvelle AGE avec exactement le même ordre du jour. Cette nouvelle AGE validera le résultat à la majorité simple. »*

La proposition est adoptée à l'unanimité à main levée.



Nouveaux Statuts

Le CA propose de nouveaux statuts, dans le cadre de la préparation d'un éventuel agrément du CdC en tant que fédération nationale de poker.

L'adoption de ces statuts implique l'adoption des 3 conditions suivantes :

- Les statuts ne seront mis en place que s'il y a un agrément ministériel. S'il n'y a pas d'agrément mais que le CA juge qu'il serait bon et/ou nécessaire de se doter de ces statuts pour développer notre association il sera obligé de passer par un nouveau vote.
- S'il y a agrément, le CA a 9 mois pour mettre en place ces nouveaux statuts.
- Le nom de Fédération Française de Poker est une marque déposée.

Soit le CA trouve un accord pour avoir le droit de l'exploiter et le vote de l'AGE du 1er décembre 2013 donnera mandat à l'association pour changer de nom, soit l'association gardera son nom actuel dans l'attente d'une solution sur le nom de la FFP ou convoquera une nouvelle AGE pour décider du nouveau nom à donner au Club des Clubs afin de faire valoir sa qualité d'association agréée.

La proposition est adoptée à l'unanimité à main levée.

L'Assemblée Générale Extraordinaire 2013 est close par le président à 15h10.

Fait à Paris, le 01 Décembre 2013

Nicolas Bouis,

Président du Club des Clubs

Alain David,

Secrétaire du Club des Clubs